



Reims, le 21 juin 2022

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité EW1498ZYHN

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa.fr/lfy/attestations-msa,
- Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **WM PRESTA PIERRY**

Adresse du siège social : ZA PIERRY SUD DEVELOPPEME 11 AV DE NEW YORK
51530 PIERRY

N° SIREN : 845338292

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 20 salarié(s) et une masse salariale de 36 584.67 euros,
- au titre du mois de Mars de l'année 2022
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés

Numéro SIRET

WM PRESTA PIERRY - Za Pierry Sud Developpeme 11 Av de New York 51530 Pierry

84533829200012

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 21/06/2022.

Fait à Reims, le 21/06/2022

Le Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

ou son délégataire

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie